

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET- GOMEZ),

**Secrétaire de séance :** Mme ROUSSET-GOMEZ

**24 – 117 - CONSTITUTION DE SERVITUDES POUR LES TRAVAUX SUR LA LIGNE ÉLECTRIQUE 63KV DAX-ROUYE-LACQ-MARSILLON SUR LES PARCELLES CADASTRÉES SECTION BE N° 39 ET B N° 1114**

**Rapport présenté par Monsieur LABORDE, maire-adjoint :**

Dans le cadre de travaux réalisés par RTE (Réseau de Transport d'Electricité) sur la ligne électrique 63 000 volts DAX-ROUYE-LACQ-MARSILLON, il est prévu d'établir à demeure deux supports pour conducteurs aériens d'électricité sur les parcelles cadastrées section BE n° 0039 et section B n° 1114 appartenant à la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne, ainsi que le passage des conducteurs aériens liés à l'exploitation sur une longueur totale d'environ 172 mètres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à constituer les servitudes afin que RTE puisse établir à demeure deux supports pour conducteurs aériens d'électricité sur les parcelles cadastrées section BE n°39 et section B n° 1114,
- d'accepter les termes de la convention ci-annexée et le versement d'une indemnité d'un montant de 848,40 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier,
- de préciser que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de RTE.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Publiée le**

